Publié le 25/08/2023

ID: 074-217400704-20230822-D2023 61-DI

Commune de Chens sur Léman Haute Savoie



D 2023 - 61

Conseillers en exercice: 23
Conseillers présents: 19
Conseillers votants: 22
Dont trois pouvoirs

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 août 2023

<u>OBJET</u>: TRAVAUX SYLVICOLES – PROGRAMME SYLV'ACCTES - DEMANDE DE SUBVENTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux août, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire

PRESENTS: TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC GARIN C. CHAMPEAU S.

EXCUSES: CORNU Cyril « pouvoir à MEYRIER M. » MATTERA A. « pouvoir à ZANNI F. » CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT C » GEROUDET A.

Est élue secrétaire de la séance : QUERNEC GARIN C.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.

La nature des travaux est la suivante : dégagement/dépressage/nettoiement/taille de formation (itinéraire sylvicole 3 du Plan Sylvicole Territorial Chablais Sylv'ACCTES) Le montant estimatif des travaux est 5 882.39 euros HT.

Madame le maire expose au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

- ⇒ Dépenses subventionnables : 5 882.39 € (dégagement/dépressage/nettoiement/taille de formation).
- * Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2 942.00 euros HT.
- * Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2 940.39 euros H.T.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement présenté;

CHARGE Madame le maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables ;

DEMANDE à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures Pour extrait certifié conforme

Le seerétaire

Caroline QUERNEC GARIN

Le maire

Pascale MORIAUD